Image not found or type unknown

comment récupérer ma caution?

Par **remy**, le **15/10/2008** à **17:46**

Bonjour!
J'essaie de récupérer la caution que j'avais versée pour l'appartement de ma fille en 2004 dont le montant est de 300€.Cela fait maintenant 3 mois et demi que ma fille a déménagé et que l'état des lieux a été fait et sur lequel il ressort qu'il n'y-a aucun travaux ou frais à refaire.Le propriétaire ne répondait pas à mes appels téléphoniques, je n'avais que sa secrétaire en ligne,ce dernier étant aux abonnés absents!J'ai donc envoyé une lettre avec AR afin de lui rappeler qu'il me doit 300€.Ce dernier une semaine plus tard m'envoie un chèque d'un montant de 240€!!!Où sont passés les 60€ restants et de quel droit se permet-il de dégrever la caution!!??A savoir que je n'ai reçu qu'un chèque sans lettre d'explications!!Je lui ai donc envoyé une seconde lettre AR lui stipulant qu'il me doit encore 60 € .Cette lettre reste sans réponse et il est toujours in joignable au téléphone!!Que puis-je faire de plus ???Je tiens à récupérer mon argent d'autant que cela fait 2 mois de retard!!!
Merci de votre conseil, cordialement.
Rémy

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés